

**COMPTE RENDU SOMMAIRE****Séance du Conseil communautaire du jeudi 23 juillet 2020**

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 16 juillet 2020.

**Les Conseillers présents**

**Les conseillers titulaires:** Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PIESSE, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET Alain SOUFFERANT, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

**Les conseillers suppléants :** Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

**Les Conseillers absents**

**Ayant donné pouvoir :** Xavier CADORET à Odile REVERET, Guy FRAISE à Pascal VERNISSE, Jean Michel GILLARDIN à Marie Agnès BONIN, Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Guillaume LACROIX à Roger LITAUDON

**Absents :** Léopold GODART, Laurent TALON,

**Secrétaire de séance :** Marie France AUGIER

Monsieur le Président ouvre la séance.

<b>N° 1 – ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE : Composition Commissions thématiques communautaires</b>
--

**Le Président rappelle que** l'organe délibérant d'un EPCI à fiscalité propre peut créer des commissions thématiques chargées d'étudier une question. Elles ne sont pas obligatoires. Elles rendent des avis. L'EPCI peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- de créer 11 commissions thématiques telles qu'elles sont indiquées ci-dessous,
- de valider le principe d'assurer la présidence de ces commissions thématiques par chaque vice-président bénéficiant de la délégation correspondante, le Président conservant celle de la Commission « développement économique »,
- d'accepter la participation de conseillers municipaux des communes membres ainsi que celle des administrés dits « personnes qualifiées », au sein des dites commissions.

PROJET COMMISSIONS THEMATIQUES COMMUNAUTAIRES
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ADMINISTRATION GENERALE - POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES
PETITE ENFANCE - MEDIATHEQUES - POLITIQUE CULTURELLE
FINANCES - SUIVI FINANCIER POLITIQUES CONTRACTUELLES
ACTION SOCIALE - SOLIDARITE ET INSERTION PROFESSIONNELLE - POLITIQUE ACCUEIL - AIRES ACCUEIL GENS DU VOYAGE
TRAVAUX - DEVELOPPEMENT DURABLE - PROJET DE TERRITOIRE - SPL
COMMUNICATION - MUTUALISATION - DEVELOPPEMENT NUMERIQUE
AGRICULTURE - RURALITE - TRAITEMENT DECHETS - ECOLOGIE - POLITIQUE SPORTIVE - MAISONS France SERVICES ET MSAP
TOURISME - VALORISATION PATRIMOINE
AMENAGEMENT TERRITOIRE - HABITAT - LOGEMENT - RENOVATION ENERGETIQUE - URBANISME
POLITIQUE SANTE



**N°2- ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE : Désignation membres de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O)**

Monsieur le Président rappelle que la C.A.O est un organe collégial qui intervient obligatoirement dans les procédures formalisées de marchés publics et facultativement dans les procédures adaptées.

Cette commission est composée, pour les établissements publics, par la personne habilitée à signer les marchés, à savoir le Président de l'EPCI, président de la Commission, et 5 membres titulaires (membres de l'assemblée délibérante élus en son sein).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de valider la composition de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O) selon le tableau ci-dessous :

Commission d'Appel d'Offres	Membres titulaires	Membres suppléants
	BERRAT Gilles	FRANCHISSEUR Odile
	VERNISSE Alain	LABBE Guy
	ALLAIN Jean Michel	DELIGEARD Arnaud
	GODART Léopold	LECORNET Jean Pierre
	LABILLE Christian	BRUNNER Michel

**N°3 - - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE : Désignation membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D)**

Monsieur le Président rappelle que la Commission Intercommunale des Impôts Directs est obligatoire dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de créer une commission intercommunale des impôts directs, pour la durée du mandat, composée de dix commissaires titulaires et de dix commissaires suppléants.
- de proposer la liste suivante au Directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la Commission Intercommunale des Impôts :

	Commissaires titulaires proposés		Commissaires suppléants proposés	
	Nom	Commune	Nom	Commune
1	Christian VERON	CHATELPERRON	Marie Pierre JALLET	CHATELPERRON
2	Michel VALETTE	CHAVROCHES	Robert CHERASSE	CHAVROCHES
3	Jean Jacques LABUSSIÈRE	DIOU	Jean CORNELOUP	DIOU
4	Simone BRENON	DOMPIERRE SUR BESBRE	Marcel ACHART	JALIGNY SUR BESBRE
5	Yves PLOUHINEC	MONETAY SUR LOIRE	Gérard BACONNIER	ST POURCAIN SUR BESBRE
6	Pascal THEVENOUX	PIERREFITTE SUR LOIRE	Gilles BRENON	VAUMAS
7	Régis CHAUSSIN	MERCY	François LEVAL	CINDRE
8	Yves BOUTONNAT	BOUCE	Marcel PISSOCHET	CRECHY
9	Gilles SAULNIER	CRECHY	Marie Laure GUITTON	MONTAIGU LE BLIN
10	Christian DEBATISSE	LANGY	Michel LEFEVRE	RONGERES
11	Jean Louis CHARBONNIER	MONTAIGU LE BLIN	Gérard LACROIX	SAINT FELIX
12	Michel GAMET	SAINT FELIX	Gilles LAGER	SAINT GERAND DE VAUX
13	Gérard SARRAZIN	VARENNES SUR ALLIER	Jean Pierre PEREZ	SANSSAT
14	Guy CHARGUERAUD	LE DONJON	Jean Marc VELUT	AVRILLY
15	Raymond DELCUZY	LODDES	Marie Thérèse THEVENOUX	LENAX
16	Georges GUILLOTEAU	LE PIN	Jacqueline LAUSTRIAT	LUNEAU
17	Georges VITREY	MONTAIGUET EN FOREZ	Anne Laurence CHARTIER	NEUILLY EN DONJON
18	Hubert LEFAURE	MONTCOMBROUX LES MINES	Jean Paul GEVAUDAN	ST LEGER SUR VOUZANCE
19	Armand LASSOT	SAINT DIDIER EN DONJON	Jean Pierre LETOT	SORBIER
20	Maurice CHARPIN	SALIGNY SUR ROUDON	Corinne DEVAUX	CINDRE

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »  
03150 – VARENNES SUR ALLIER

**N°4 ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE : Désignation membres de la Commission Intercommunale d'Accessibilité.**

**Monsieur le Président rappelle que** la création d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité est obligatoire pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus. Ce sont des commissions consultatives qui ne disposent pas de pouvoir décisionnel ni coercitif. Elles assurent essentiellement un rôle de gouvernance et de coordination d'ensemble. C'est une instance privilégiée d'échange et de concertation, chacun apportant sa contribution pour favoriser le travail collectif.

Elles ont pour missions de :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- faire toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,
- établir un suivi des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) et attestations concernant les ERP du territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De créer une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité à titre permanent, pour la durée du mandat ;
- D'arrêter le nombre de membres titulaires de la commission à 12 membres, dont 9 seront issus du conseil communautaire ;
- Que les associations dont devront être issus les membres de la commission qui ne sont pas conseillers communautaires devront répondre aux critères suivants :
  - le rattachement à des problématiques concernant le handicap, les personnes âgées, l'accessibilité, la qualité d'usage pour tous ;
  - la représentation de la diversité des types de handicaps (visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique et mental) pour les associations de personnes en situation de handicap ;
  - la promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la Commission.
- D'autoriser le Président de la Communauté de communes d'une part, à arrêter la liste des personnalités associatives et des membres du Conseil communautaire siégeant au sein de la Commission selon le tableau ci-annexé et d'autre part, à nommer, par arrêté, un Vice-Président de son choix afin de le représenter à la présidence de la Commission.

Commission Intercommunale d'accessibilité	Conseillers communautaires	
	VERNISSE Alain	TREZELLES
	JONET Catherine	CRECHY
	AUGIER Marie France	LODDES
	LECORNET Jean Pierre	DIOU
	LABILLE Christian	DIOU
	GODART Léopold	DOMPIERRE SUR BESBRE
	DEBORBE Annie	JALIGNY SUR BESBRE
	BERRAT Gilles	VARENNES SUR TECHE
	LABBE Guy	LE DONJON
	DECERLE Alain	LE PIN
	Représentants associatifs	
	CHAPOT Sébastien	FNATH
	FLINE Guy	AFM téléthon
PAIMBANT Paul (Directeur)	L'ENVOL	



**N°5 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE : Désignation membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).**

Monsieur le Président rappelle que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

La CLECT est uniquement chargée de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à l'EPCI.

Elle élit elle-même en son sein son président et son vice-président.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de créer une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées entre la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de 44 membres ;
- que cette commission soit composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par commune ; ces derniers devant être impérativement des conseillers municipaux, soit désignés par le maire, soit par le conseil municipal.
- de désigner les membres figurant sur le tableau ci-annexé au sein de ladite commission, soit un titulaire et un suppléant par commune membre.

Communes	Membres titulaires	Membres suppléants
AVRILLY	NAFFETAS Sylvain	LIMONET Valérie
BEAULON	LOGNON Alain	BONIN Marie-Agnès
BOUCE	GOURDON Roseline	BONAMY Eveline
CHATELPERRON	SCHNEIDER Maria	SANTARELLI Antoine
CHAVROCHES	TOCANT Jean-François	REFFAY Isabelle
CINDRE	DAVIET Andréa	MARTINANT Didier
CRECHY	JONET Catherine	BILLOUX Alain
DIOU	LABILLE Christian	LECORNET Jean Pierre
DOMPIERRE SUR BESBRE	BRUNNER Michel	POUGET Annie-France
JALIGNY SUR BESBRE	DEBORBE Annie	POIX Joël
LANGY	FORTIN Franck	MACHURET Jean-Mikaël
LE BOUCHAUD	MERET Louis	CHANUT Corinne
LE DONJON	LABBE Guy	DERIOT Eliane
LENAX	BAUDELOT Pascal	DUVERGER Daniel
LE PIN	DECERLE Alain	TIXIER Arnaud
LIERNOLLES	PROBOEUF Chantal	BION Roland
LODDES	AUGIER Marie France	LABORDE Marc
LUNEAU	LAUSTRIAT Jacqueline	MATRAT Daniel
MERCY	NOEL Yves	PERROD Mickaël
MONETAY SUR LOIRE	PLOUHINEC Yves	CHARNET Brigitte
MONTAIGU LE BLIN	PÉRICHON Jean-Louis	LAMBERT Marie-France
MONTAIGUET EN FOREZ	CHOMET Hervé	MALBRUNOT Bernard
MONTCOMBROUX LES MINES	LACROIX Guillaume	BERNOT Cédric
MONTOLDRE	MARGELIDON-FOUQUET Marie Jo	ROUFFIGNAT Hélène
NEUILLY EN DONJON	BOURACHOT Bernard	BOURACHOT Jean François
PIERREFITTE SUR LOIRE	RONGET Christophe	TALON Laurent
RONGERES	MINET Christophe	POIGNE Hervé
SAINTE DIDIER E DONJON	LASSOT Jérôme	THEVENOUX Elisabeth
SAINTE FELIX	FRANCHISSEUR Odile	CORTI Catherine
SAINTE GERAND LE VAUX	BONNET Christian	DAUMUR Daniel
SAINTE GERAND LE PUY	CADORET Xavier	REVERET Odile
SAINTE LEGER SUR VOUZANCE	RAJAUD Michel	CANOT Sandrine
SAINTE LEON	TALON Laurent	JULLIEN François
SAINTE POURCAIN SUR BESBRE	MARIDET Fabrice	BRENOT Michel
SAINTE VOIR	COLLIN Jean Luc	PERRIER Christian



Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

03150 – VARENNES SUR ALLIER

	<b>SALIGNY SUR ROUDON</b>	<b>MARQUANT Jean-Luc</b>	ROUX Sylvain
	<b>SANSSAT</b>	<b>PIESSAT André</b>	GUILLAUME Christine
	<b>SORBIER</b>	<b>PUJOS Henri</b>	JALLET Jean-Philippe
	<b>THIONNE</b>	<b>GUINATIER Jean-Louis</b>	GITENAIT Christine
	<b>TRETEAU</b>	<b>DELIGEARD Arnaud</b>	DESBOUIS Serge
	<b>TREZELLES</b>	<b>VERNISSE Alain</b>	POUPELIN Roselyne
	<b>VARENNES SUR ALLIER</b>	<b>LITAUDON Roger</b>	MONIER Jean Noël
	<b>VARENNES SUR TECHE</b>	<b>BERRAT Gilles</b>	CHABRY Jérôme
	<b>VAUMAS</b>	<b>SOUFFERANT Alain</b>	CURY Régis

**N°6 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE : Désignation membres EPCI administrateurs - conseil d'administration SPL 277**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire est représentée au sein du conseil d'administration de la Société Publique Locale (SPL) 277 par 9 administrateurs.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de désigner en qualité de d'administrateurs de la Société Publique Locale (SPL ) 277, les membres figurants sur le tableau ci-dessous :

Société Publique Locale (SPL ) 277	<b>VERNISSE</b>	Alain
	<b>POUGET</b>	Annie France
	<b>ATHAYNE</b>	François
	<b>JONET</b>	Catherine
	<b>BERRAT</b>	Gilles
	<b>SCHNEIDER</b>	Maria
	<b>PARRET BONMARTIN</b>	Aude
	<b>MARGELIDON FOUQUET</b>	Marie Jo
	<b>AUGIER</b>	Marie France

**N°7- ADMINISTRATION GENERALE - PERSONNEL – Fixation nombre de représentants du personnel et élus Comité Technique (C.T) et Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T)**

Monsieur le Président rappelle que les collectivités et établissements employant au moins 50 agents au 1<sup>er</sup> janvier de l'année doivent créer:

- un Comité Technique (C.T)
- un Comité d'Hygiène et de Sécurité (C.H.S.C.T)

Les C.T et CHSCT sont composés de deux collèges :

- des représentants de la collectivité territoriale ou de l'établissement public,
- des représentants du personnel.

Le nombre de représentants du personnel est fixé par l'organe délibérant dans une fourchette qui dépend de l'effectif des agents (au 1er janvier 2020), entre 3 et 5 pour une durée de 4 ans. Il est égal au nombre des représentants de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de fixer à cinq (5) :
  - o le nombre de représentants titulaires et suppléants du personnel appelés à siéger au sein du Comité technique (C.T) ainsi que du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T),
  - o le nombre de représentants de la Communauté de communes égal à celui des représentants du personnel,
- de maintenir la voix délibérative des représentants de la Communauté de communes au sein desdits Comités,
- de désigner le Président de l'EPCI, en qualité de Président du Comité Technique et également du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail et les membres figurants dans le tableau ci-dessous,

Comité technique (C.T) et Comité d'Hygiène et de Sécurité	Elus titulaires	Elus suppléants
	LITAUDON Roger	LOGNON Alain
	MARIDET Fabrice	LABBE Guy
	AUGIER Marie France	LABILLE Christian
	VERNISSE Alain	FRAISE Guy
	DEBORBE Annie	BAUDELOT Pascal

**N°8 - ADMINISTRATION GENERALE – INSERTION : Désignation membres Comité de pilotage Dispositif insertion**

**Monsieur le Président rappelle** la définition des ateliers et des chantiers d'insertion.

Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) se situent dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Ils jouent un rôle essentiel dans la création et le développement d'activités nouvelles. Leurs activités peuvent s'exercer dans l'ensemble des secteurs d'activité dès lors que les avantages et aides octroyés par l'État ne créent pas de distorsion de concurrence et que les emplois ainsi créés ne se substituent pas à des emplois privés ou publics existants.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de désigner en qualité de membres du Comité de pilotage du Dispositif « Chantier insertion », les membres figurant sur le tableau ci-dessous :

Comité de pilotage « Chantier insertion	LOGNON	Alain
	THEVENOUX	Pascal
	POUGET	Annie France
	FORTIN	Franck
	PERICHON	Jean Louis
	GOURDON	Roselyne

**N°9 - ADMINISTRATION GENERALE – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Désignation membres Comité de pilotage Dispositif Attribution Avances remboursables**

**Monsieur le Président rappelle que** la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire a instauré durant l'année 2017 différents dispositifs visant à soutenir le développement de l'économie locale :

- dispositif d'avance remboursable,
- dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise en partenariat avec le département de l'Allier,
- dispositif d'aide au développement des entreprises de commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente, en partenariat avec la Région Auvergne Rhône Alpes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de confier l'instruction et la prise de décision pour les trois dispositifs cités ci-dessus, à un comité de pilotage composé du Président de l'EPCI (Développement économique) du vice-président délégué aux finances, du vice-président délégué à l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, du vice-président délégué au développement numérique et de deux conseillers communautaires, Madame Annie DEBORBE et Monsieur Christophe RONGET.

Comité de pilotage « Attribution Avances remboursables »	LITAUDON	Roger
	LABILLE	Christian
	LABBE	Guy
	FRAISE	Guy
	DEBORBE	Annie
	RONGET	Christophe



## Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

03150 – VARENNES SUR ALLIER

**N°10 - ADMINISTRATION GENERALE – RENOVATION ENERGETIQUE – HABITAT : Désignation membres Comité de pilotage Dispositif Attribution aides communautaires**

**Monsieur le Président rappelle** qu'un règlement d'aides communautaires à la rénovation énergétique des logements privés avait été proposé en continuité des politiques territoriales menées sur l'habitat.

Ces aides ont un effet levier pour déclencher des travaux d'amélioration énergétique sur le territoire tout en diminuant les émissions de gaz à effet de serre des logements et ainsi lutter contre le changement climatique (Plan Climat Air Energie Territorial communautaire en cours) tout en réduisant les charges d'énergie des foyers.

Elles s'adressent aux ménages dont les revenus fiscaux de référence (année n-1) sont au-dessus des seuils ANAH mais plafonnés à 50 000 € pour les propriétaires occupants et concerne aussi les propriétaires bailleurs de logements de plus de 2 ans, ainsi qu'aux copropriétés.

Aides maximales communautaires	Gain énergétique après travaux d'au moins 25 %	Entre 40 % et niveau BBC	A partir du niveau BBC
	750 €	1500€	2250€
Bonus éco matériaux		150 €	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de confier l'instruction et la prise de décision pour le dispositif cité ci-dessus, à un comité de pilotage composé du Président de l'EPCI (Développement économique), du vice-président délégué à l'Habitat – Logement, vice-président délégué aux finances, et de deux conseillers communautaires, Monsieur Marc LABORDE et Monsieur Bernard BOURACHOT

Comité de pilotage « Attribution Avances remboursables »	LITAUDON	Roger
	LABILLE	Christian
	LABBE	Guy
	LABORDE	Marc
	BOURACHOT	Bernard

**N°11 - ADMINISTRATION GENERALE – INTERCOMMUNALITE : Désignation membres Comité de concertation - Dispositif Attribution Fonds de concours - investissements des communes adhérentes**

**Monsieur le Président rappelle** que la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est engagée dans une démarche de soutien financier aux projets de ses communes membres, par la mise en place d'une politique communautaire de fonds de concours sur une période pluriannuelle, soit 3 ans, (2018-2019-2020).

L'enveloppe globale de fonds de concours pour 2018 – 2019 – 2020 s'élève à 750 000 €, soit 250 000 €/an. La répartition est effectuée selon les critères suivants :

- 50 % de l'enveloppe avec une part forfaitaire pour les 44 communes fixée à 2841 €,
- 25 % de l'enveloppe selon la Population totale des communes,
- 25 % de l'enveloppe selon le potentiel financier des communes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de désigner les membres du Comité de concertation « Fonds de concours » pour étudier l'éligibilité des demandes communales afin de les soumettre au conseil communautaire, celui-ci étant composé du Président de l'EPCI, du Vice-Président délégué aux Finances et de 4 représentants des communes, figurant sur le tableau ci-dessous.

Comité de concertation - Dispositif Attribution Fonds de concours -	LITAUDON	Roger
	LABILLE	Christian
	RAJAUD	Michel
	DELIGEARD	Arnaud
	MERET	Louis
	COLLIN	Jean Luc

**N°12 - ADMINISTRATION GENERALE – DEVELOPPEMENT DURABLE : Désignation membres Comité de pilotage Plan Climat Air Energie Territorial (P.C.A.E.T)**

**Monsieur le Président rappelle que** le PCAET concerne l'habitat, le transport, le travail, l'alimentation, la consommation, l'éducation, l'agriculture, l'aménagement, la cohésion sociale...

L'élaboration d'un PCAET est une obligation pour les intercommunalités de + 20 000 habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de désigner les membres du Comité de pilotage «PCAET» pour suivre les phases d'élaboration du PCAET du territoire communautaire Entr'Allier Besbre et Loire (réalisé par SDE03) ainsi que les actions qui seront à valider par les instances communautaires et pour participer aux ateliers/animations proposé(e)s par le SDE 03, celui-ci étant composé du Président de l'EPCI, du Vice-Président délégué aux Finances, du Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire et des représentants des communes, figurant sur le tableau ci-dessous.

Comité de pilotage Plan Climat Air Energie Territorial (P.C.A.E.T).	LITAUDON	Roger
	LABILLE	Christian
	LABBE	Guy
	PERICHON	Jean Louis
	GILARDIN	Jean Michel

**N°13 - ADMINISTRATION GENERALE -- SERVICES PROXIMITE POPULATION : Désignation membres Comité de pilotage France Services et MSAP**

**Monsieur le Président rappelle que** la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire bénéficie des dispositifs Maison France Services et Maison de Service Au Public. Elle a créé un comité de pilotage commun aux deux structures (Dompierre-sur-Besbre et Le Donjon), composé des représentants des institutions et organismes opérateurs partenaires de la structure, lequel doit se réunir au minimum une fois par an à la demande de l'EPCI. Il met en place des processus de travail collectif réguliers. Il se fixe des axes de progrès à moyen terme pour renforcer l'action de France Services.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de désigner de désigner en qualité de membres du Comité de pilotage du Dispositif «Maison France Services et MSAP», le Président de l'EPCI, le Vice-Président délégué à France Services et de la MSAP et les membres figurant sur le tableau ci-dessous :

Comité de pilotage France Services et MSAP	LITAUDON	Roger
	BERRAT	Gilles
	LABORDE	Marc
	BRUNNER	Michel
	JONET	Catherine

**N°14 - ADMINISTRATION GENERALE – DECHETS - Désignation membres représentant l'EPCI au sein du SICTOM Nord Allier**

**Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que** le SICTOM Nord Allier– Chézy assure la collecte et le traitement des ordures ménagères sur 17 communes (sur les 16 communes du secteur de Dompierre-sur-Besbre ainsi que sur la commune de St Gérard de Vaux).

L'EPCI est représenté au sein du comité syndical par 34 délégués titulaires et 34 délégués suppléants qu'il appartient à la Communauté de communes de désigner.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de désigner en qualité de représentants de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du comité syndical du SICTOM Nord Allier - Chezy, les membres figurant sur le tableau ci-dessous:



## Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

03150 – VARENNES SUR ALLIER

REPRESENTANTS AU SICTOM NORD ALLIER				
COMMUNE	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	NOM	PRENOM	NOM	PRENOM
BEAULON	BENIGAUD	Patrick	SANTOS	Marlène
	SALFRANC	Vincent	LEDUC	Eric
CHATELPERRON	SEGAUD	Catherine	GABRIEL	Jean Claude
	DE BURE	Eric	DE COMBARIEU	Marion
CHAVROCHES	COMMERE	Caroline	CHERASSE	Robert
	ROY	Jean-Maurice	REFFAY	Isabelle
DIOU	SOCHET	Blandine	PERDRIZET	
	LABUSSIÈRE	Jean-Jacques	DEVOUCOUX	
DOMPIERRE-SUR-BESBRE	DESMYTTER	Laurent	AUBEL	Patrick
	POUGET	Annie-France	BONNEAU	Aline
JALIGNY-SUR-BESBRE	DEBORBE	Annie	MAITRE	Aurore
	BEURRIER	Michèle	GARREL	Sophie
LIERNOLLES	BION	Roland	DUPUIS	Sylvie
	PURAVET	Stéphanie	MARIONNET	Brigitte
MERCY	PERROD	Mickaël	NOEL	Yves Alain
	RODAMEL	Céline	SANCIAUME	Michel
MONETAY-SUR-LOIRE	NAFFETAS	Gérard	CHARNET	Brigitte
	LAPENDRY	René	DURAND	Jean Claude
PIERREFITTE-SUR-LOIRE	THEVENOUX	Pascal	CAILLIATTE	Pierre-Yves
	ANGLEYS	Xavier	BROUETTE	Béatrice
SAINT GERAND LE VAUX	GIMENEZ	Fabien	BARRE	Sébastien
	MARION	Marie Thérèse	GOT	Isabelle
SAINT LEON	FALCHETTO	Nathalie	REVARDEAU	Bastien
	VAUDELIN	Adèle	PROT	Marie Noëlle
SAINT POURCAIN SUR BESBRE	BRENOT	Michel	GOBERT	Aurélié
	BAUDON	Violaine	DE CONNY DE LAFAY	Gwénola
SAINT VOIR	SPEISSER	Philippe	COLLIN	Jean-Luc
	VESVRE	Claire	BÉGUIN	Jacqueline
SALIGNY SUR ROUDON	CHABERT	Gilles	BERTHELOT	Jean Pierre
	PACAUD	Quentin	PETIT	Dominique
THIONNE	LAFORÉT	Serge	BECQUE	Philippe
	SIMON	Katherine	CHATARD	Gaëtan
VAUMAS	SOUFFÉRANT	Alain	LAVOCAT	Aurélien
	PELLETIER	Dominique	CHATELIER	Pascal

**N°15 - ADMINISTRATION GENERALE – DECHETS - Désignation membres représentant l'EPCI au sein du SICTOM Sud Allier**

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que le SICTOM Sud Allier – Bayet assure la collecte et le traitement des ordures ménagères sur 27 communes (14 communes du secteur de Varennes sur Allier et 13 communes du secteur de Le Donjon).

L'EPCI est représenté au sein du comité syndical par 27 délégués titulaires et 27 délégués suppléants qu'il appartient à la Communauté de communes de désigner.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de désigner en qualité de représentants de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du comité syndical du SICTOM Sud Allier – Bayet, les membres figurant sur le tableau ci-dessous:

REPRESENTANTS AU SICTOM SUD ALLIER				
COMMUNE	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	NOM	PRENOM	NOM	PRENOM
AVRILLY	GROS	Gilbert	CARIGNANT	Solène
BOUCE	LABORIE	Anouk	DUBSAY	Serge
CINDRE	MARTINANT	Didier	DASCIER	Marc
CRECHY	BLANC	Claude	SEGUR	Véronique
LANGY	FORTIN	Franck	MACHURET	Jean-Mikaël
LE BOUCHAUD	CHANUT	Corinne	MOLINA	Céline
LE DONJON	DERIOT	Éliane	LABBE	Guy

LE PIN	THUILLIER	Camille	JARDIN	Pascal
LENAX	DUVERGER	Daniel	BOIVIN	Roger
LODDES	AUGIER	Marie-France	MASSON	Denis
LUNEAU	LASSOT	Hervé	COZENOT	Hervé
MONTCOMBROUX LES MINES	LACROIX	Guillaume	MINARD	Michel
MONTAIGU LE BLIN	LAFARGE	Thierry	CHARBONNIER	Thierry
MONTAIGUET EN FOREZ	CHOMET	Hervé	PETIOT	Hervé
MONTOLDRE	JUVIN	Marc	PENE	Jérôme
RONGERES	MAITRE	Michel	POIGNÉ	Hervé
NEUILLY EN DONJON	CHARTIER	Patrick	BONNABAUD	Olivier
SAINT DIDIER EN DONJON	BUZZI	Willy	RYAN	Georges
SAINT FELIX	LASSEOUGUE	Alain	DUMAS	Angélique
SAINT GERAND LE PUY	REVRON	Alain	NARBOUX	Véronique
SAINT LEGER SUR VOUZANCE	VERNUSE	Isabelle	MARTINANT	Gilles
SANSSAT	GUILLAUME	Romain	FAURE	Patrick
SORBIER	PUJOS	Henri	JALLET	Jean-Philippe
TRETEAU	CHASSAGNE	Jean François	BONIN	Gérard
TREZELLES	VERNISSÉ	Alain	CERCLE	Nathalie
VARENNES SUR ALLIER	JOLY	Henri	MALLET	Nicolas
VARENNES SUR TECHE	CHABRY	Jérôme	GAGNOL	Carole

**N°16 - ADMINISTRATION GENERALE – REPRESENTANTS - Désignation membres représentant l'EPCI au sein du Syndicat Mixte de VILLEMOUZE**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire est représentée au sein du Syndicat mixte de Villemouze par 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de désigner Loire en qualité de représentants de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du comité SYNDICAT MIXTE DE VILLEMOUZE, les membres figurant sur le tableau ci-dessous :

SYNDICAT DE VILLEMOUZE	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	LITAUDON	Roger	JALLET	Jean Philippe
	BERRAT	Gilles	CADORET	Xavier
	POIGNE	Joël	DELIGEARD	Arnaud
	BONNET	Christian	PARRET	Aude
	PERICHON	Jean Louis	PIESSAT	André
	FORTIN	Franck	MACHURET	Jean Mickaël

**N°17 - ADMINISTRATION GENERALE - ENERGIE : Désignation représentants EPCI au sein du Comité syndical du Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE 03) – Yzeure**

La Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire est tenue de désigner au sein du comité syndical du SDE 03, 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de désigner en qualité de représentants de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du comité syndical du SDE 03, les membres figurant sur le tableau ci-dessous :

SDE	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	RAJAUD	Michel	SOUFFERANT	Alain
	LECORNET	Jean Pierre	LAMBERT	Marie France



## Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

03150 – VARENNES SUR ALLIER

**N°18 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE : Désignation représentants EPCI - Pays de Vichy Auvergne**

Monsieur le Président rappelle que les statuts du Pays de Vichy Auvergne prévoient que le nombre de membres représentant l'EPCI au sein du conseil d'administration, de l'assemblée générale et du Groupe d'Action Locale est porté à 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de désigner en qualité de représentants de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du Pays de Vichy Auvergne, les membres figurant sur le tableau ci-dessous :

Pays de Vichy Auvergne	Nb	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Conseil d'administration	1	Gilles BERRAT	Christelle MARTINET-SCHIRCH
	2	Alain VERNISSE	Aude PARRET BONMARTIN
Assemblée générale	1	Gilles BERRAT	Aude PARRET BONMARTIN
	2	Alain VERNISSE	François ATHAYNE
	3	Christelle MARTINET	Louis MERET
Groupe d'Action Locale (GAL)	1	Gilles BERRAT	Christelle MARTINET-SCHIRCH
	2	Alain VERNISSE	Aude PARRET BONMARTIN

**N°19 - ADMINISTRATION GENERALE - - ASSEMBLEE : Désignation représentants EPCI - Pays de Moulins – GAL Moulins Communauté – Territoire Bourbon.**

Monsieur le Président rappelle que l'EPCI est représenté au sein du Groupement d'Action Locale par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de désigner en qualité de représentants de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du GAL de Moulins, les membres figurant sur le tableau ci-dessous :

Groupe d'Action Locale (GAL)	Déléguée titulaire	Délégué suppléant
Moulins	POUGET Annie France	RONGET Christophe

**N°20 - ADMINISTRATION GENERALE - TOURISME : Adhésion et Désignation représentants EPCI - C.D.T (Comité Départemental du Tourisme)**

Monsieur le Président rappelle que le Comité départemental de tourisme contribue à assurer au niveau du département, le développement, la communication et la commercialisation de l'offre touristique, en collaboration avec les professionnels et les organismes concernés à l'échelon départemental et intercommunal ainsi qu'avec toute structure locale ou régionale établie à cet effet.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de désigner en qualité de représentants de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre Loire pour siéger aux instances prévues par le Comité Départemental du Tourisme (C.D.T), les membres figurant sur le tableau ci-dessous :

CDT	Délégué titulaire	Déléguée suppléante
	Xavier CADORET	Marie France LAMBERT

**N°21- ADMINISTRATION GENERALE - TOURISME : Adhésion et Désignation représentants EPCI - Association Canal de Roanne à Digoin**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de désigner en qualité de représentants de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre Loire pour siéger au sein de l'Association Canal de Roanne à Digoin, les membres figurant sur le tableau ci-dessous :

Association Canal de Roanne à Digoin	Délégué titulaire	Délégué suppléant
	Gilles BERRAT	Michel RAJAUD

**N°22 - ADMINISTRATION GENERALE - PETITE ENFANCE : Adhésion et Désignation représentants EPCI - Centre social rural de Jaligny sur Besbre – Centre social rural de Le Donjon**

Monsieur le Président rappelle que la composition du Comité de pilotage des 2 centres sociaux s'établit comme suit :

- 2 membres élus de la Communauté de communes - 2 membres élus du Centre Social - 1 représentant de la direction de la Communauté de communes - 1 représentant de la direction du Centre Social - l'animatrice (trice) du RAM - 1 représentant de la CAF de l'Allier - 1 représentant de la MSA de l'Allier - 1 représentant du Conseil Départemental de l'Allier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de désigner en qualité de représentants de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre Loire pour siéger au sein du centre social de Jaligny sur Besbre et au sein du Centre social de Le Donjon, les membres figurant sur le tableau ci-dessous :

	Déléguées titulaires	Délégués suppléants
CENTRE SOCIAL DE JALIGNY SUR BESBRE	MOULIN Isabelle	MARGELIDON Marie Jo
CENTRE SOCIAL DE LE DONJON	AUGIER Marie France	DECERLE Alain

**N°23 - ADMINISTRATION GENERALE - EMPLOI : Adhésion et Désignation représentants EPCI - MISSION LOCALE**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de désigner en qualité de représentants de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre Loire pour siéger au sein de la Mission Locale de Moulins et de la Mission Locale de Vichy, les membres figurant sur le tableau ci-dessous :

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
MISSION LOCALE MOULINS	POUGET Marie France	BONNEAU Aline
MISSION LOCALE VICHY	GOURDON Roseline	VERNISSE Alain

**N°24 - ADMINISTRATION GENERALE : Désignation représentant EPCI - LYCEE PROFESSIONNEL VAL D'ALLIER – VARENNES SUR ALLIER**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de désigner en qualité de représentante de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre Loire pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Lycée professionnel du Val d'Allier de Varennes sur Allier, la représentante figurant sur le tableau ci-dessous :

Lycée Professionnel Val d'Allier – Varennes sur Allier	Déleguée titulaire
	MARGELIDON Marie Jo

**N°25 - ADMINISTRATION GENERALE : Désignation représentant EPCI - COLLEGE DE ST EXUPERY – VARENNES SUR ALLIER**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de désigner en qualité de représentante de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du Conseil d'Administration du Collège Antoine de St Exupéry de Varennes sur Allier, la représentante figurant sur le tableau ci-dessous :

Collège St Exupéry - Varennes sur Allier	Déleguée titulaire
	MARGELIDON Marie Jo

**N°26 - ADMINISTRATION GENERALE : Désignation représentants EPCI - COLLEGE LOUIS PERGAUD – DOMPIERRE sur BESBRE**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de désigner en qualité de représentant de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du Conseil d'Administration du Collège Louis Pergaud de Dompierre sur Besbre, le représentant figurant sur le tableau ci-dessous :

Collège Louis Pergaud – Dompierre-sur-Besbre	Délegué titulaire
	Fabrice MARIDET



Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »  
03150 – VARENNES SUR ALLIER

**N°27 - ADMINISTRATION GENERALE : Désignation représentants EPCI - COLLEGE DES CHENEVIERES JALIGNY sur BESBRE**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de désigner en qualité de représentante de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du Conseil d'Administration du Collège des Chenevières de Jaligny sur Besbre, la représentante figurant sur le tableau ci-dessous :

Collège des Chenevières - Jaligny sur Besbre	Déleguée titulaire
	DEBORBE Annie

**N°28 - ADMINISTRATION GENERALE : Désignation représentants EPCI - COLLEGE VICTOR HUGO – LE DONJON**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de désigner en qualité de représentant de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du Conseil d'Administration du Collège Victor Hugo de Le Donjon, le représentant figurant sur le tableau ci-dessous :

Collège Victor Hugo – Le Donjon	Délegué titulaire
	LABBE Guy

**N°29 - ADMINISTRATION GENERALE - ASEMBLEE : Adhésion et Désignation représentants EPCI - A.T.D.A (Agence Technique Départementale de l'Allier)**

Monsieur le Président rappelle que les missions de l'ATDA se décomposent comme suit :

Les missions de base : Ces missions regroupent :

- une assistance en matière informatique,
- une assistance en matière de développement local, o
- une assistance à maîtrise d'ouvrage,
- une assistance financière.

Un service optionnel :

assistance technique – assistance ouvrages d'art - voirie - bâtiment

Un service optionnel urbanisme :

A ce titre, l'ATDA propose :

- une assistance pour l'application du droit du sol pour les communes compétentes et les EPCI compétents,
- une assistance en matière d'urbanisme réglementaire,
- une assistance pour les outils d'aménagement et les outils d'action foncière,
- une animation du réseau des services instructeurs territoriaux.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de poursuivre l'adhésion de l'EPCI à l'ATDA,
- de régler le coût de l'adhésion pour une Communauté de communes  $\geq 20\ 000$  habitants et  $< 30\ 000$  habitants pour bénéficier des missions de base,
- de désigner en qualité de représentant de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du Conseil d'Administration du Collège Victor Hugo de Le Donjon le représentant figurant sur le tableau ci-dessous :

A.T.D.A	Délegué titulaire
	LABBE Guy

**N°30 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE : Adhésion et Désignation représentants EPCI - C.N.A.S (Comité National d'Action Sociale)**

Monsieur le Président rappelle que le CNAS est un organisme national qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

Il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations : aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réduction... qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 01 janvier 2020 et autorise en conséquent Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au CNAS.  
Cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction, l'organe délibérant accepte de verser au CNAS une cotisation évolutive et correspondant au mode de calcul suivant :
  - o (nombre de bénéficiaires actifs indiqués sur les listes) x (la cotisation par bénéficiaires actifs)
- de désigner M. Fabrice MARIDET membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu et Monsieur Léopold GODART en qualité de suppléant, notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

CNAS	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Collège ELUS	Fabrice MARIDET	Léopold GODART
Collège AGENTS	Marie LOVERGNE	Delphine MINET

**N°31 FINANCES - Assemblée – Budget : Indemnités de fonction des membres du bureau communautaire**

Monsieur le Président rappelle que pour une Communauté de communes regroupant 25 510 habitants, l'indemnité maximale est fixée

- président au taux de 67.50 % de l'indice 1027 (indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique)
- vice-président à 24.73 % de l'indice 1027

Il précise que le conseiller délégué auquel le président a délégué une partie de ses attributions peut percevoir une indemnité, celle-ci étant prélevée sur l'enveloppe indemnitaire globale du président et des vice présidents,

Le montant maximal de l'enveloppe globale indemnitaire fixée à 135 384 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de fixer les indemnités de fonction des membres du bureau communautaire comme suit à compter du 15 juillet 2020,
- de prélever les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté de communes jusqu'à la fin du présent mandat,
- de verser les indemnités de fonction aux membres du bureau communautaire élus le 15 juillet 2020 par le conseil communautaire.

	Nb	Taux (indice 1027)	Enveloppe annuelle indemnités	Enveloppe globale annuelle théorique
Président	1	65.50 %	135 384 €	135 384 €
Vice-présidents	9	23.73 %		
Conseiller com. délégué	1	11 %		

**N°32 - FINANCES - Assemblée – Budget : Frais de déplacement des élus ne bénéficiant pas d'indemnités de fonction**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de rembourser les frais occasionnés par les déplacements des élus qui ne perçoivent pas d'indemnité de fonction, conformément aux barèmes fixés par décret, sur présentation de pièces justificatives et sur demande et/ou après accord du président, notamment pour :
  - réunions d'information, conférences, formations, représentation de l'EPCI.

Fait à Varennes-sur-Allier, le 3 août 2020

Le Président,



Roger LITAUDON